

# NOTE D'INFORMATION

Vous avez pour projet d'intégrer un institut de formations en soins infirmiers ou d'aides-soignants de la région Grand Est.

Ces formations par alternance vont vous conduire à effectuer des stages dans des structures de soins.

Pour être autorisé à effectuer ces stages **vous devrez impérativement répondre à des exigences vaccinales réglementaires.**

Sachant que pour certains schémas vaccinaux (ex : hépatite B) des délais de vaccination sont incompressibles :

- Nous mettons à votre disposition, dès à présent, le document intitulé « *Attestation médicale de vaccination obligatoire pour l'entrée en formation à l'IFSI ou IFAS de Bar le Duc* »
- Nous vous invitons à vous rapprocher de votre médecin traitant afin d'enclencher les schémas vaccinaux indispensables à cette formation.

**Cette information est mise à disposition des candidats sur le site de nos instituts pour ne pas contrarier le déroulé des formations mais ne constitue pas une validation d'admission dans nos instituts, laquelle est exclusivement soumise aux résultats de l'ensemble des épreuves au concours d'entrée à l'IFSI ou à l'IFAS de Bar le Duc.**



Directeur coordonnateur des IFSI-IFAS de Meuse  
Rémy CHAPIRON